



Nom (Name) :

Prénom (Surname) :

Age :

Tel (phone):

Mail :

Adresse (Address) :

SARL NALU

01 Rue des sapins verts 33121 Carcans Océan

Shop : 05 56 03 42 72

Jérôme : 06 14 31 53 41 // Gunther : 06 62 35 86 20

www.he-enalu-surfshop.com // he.enalu@free.fr

Problèmes médicaux :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tel :

Team Adultes 2018

LES SAMEDIS DE 16H A 18H

Du 7 Avril au 4 Novembre



Pièces à fournir obligatoirement avant le début du 1^{er} stage

- ☐ Certificat médical de non contre indication à la pratique du sport en général
- ☐ Une photo d'identité
- ☐ Fiche d'inscription
- ☐ Le règlement

Prix de la formule

Pour les Adultes désirant s'initier et se perfectionner . L'objectif principal étant l'acquisition d'une certaine autonomie (matériel, milieu, pratique, gestion de l'effort ...) L'appui vidéo sera un moyen de progresser .

239 €

Possibilité de régler en plusieurs fois.

Autorisation parentale

Je soussigné (e) Mr,Mme : _____ autorise : _____
à participer au stage de surf mentionné sur cette page.

**Cette fiche d'inscription est à remplir et à nous retourner par courrier accompagnée
du règlement par chèque (s) à l'ordre de SARL "Nalu"**

" SARL NALU " 01 RUE DES SAPINS VERTS 33121 CARCANS OCEAN

Conditions et règlement de l'école de surf He'enalu

Art.1 : Inscription

Les inscriptions se feront à partir d'un formulaire d'inscription dûment complété par les participants ou les parents ou le tuteur légal s'il s'agit d'un mineur.

Elles devront être accompagnées d'un règlement d'acompte de 30€ pour être validé, ou 30 % du total des stages. Le solde du règlement est à effectuer le premier jour du stage.

Les annulations intervenant 15 jours précédant la date retenue entraînera l'encaissement des arrhes. L'inscription à nos cours et/ou stages entraîne l'acceptation du présent règlement.

Les abonnements annuels « surf team » ne sont pas remboursables.

Art. 2 : Annulation des cours

En cas de mauvaises conditions météorologiques (1) les cours non effectués seront, en accord avec les stagiaires :

- remplacés par une activités de rechange (Sportive ou théorique)
- reportés à une date ultérieure
- remplacés par un avoir (hors adhérents).

(1) manque de vague, mer trop forte, manifestations de type exceptionnelles ...

Art. 3 : Responsabilité de la structure

Les stagiaires seront pris en charge par la structure et sous la responsabilité des éducateurs 5 minutes avant le début de leur cours.

Ils seront à nouveau sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs 5 minutes après la fin de la prestation.

La responsabilité civile de l'école de surf He'enalu pour les stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Les parents devront avant de laisser leur enfant dans la structure, s'assurer que la prestation prévue a bien lieu.

Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeur dans les vestiaires, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Art.4 : Assurance

Toutes les personnes inscrites à l'école de surf seront couvertes en responsabilité civile par la société Axa assurance iard Mutuelle, en plus du contrat FFS Allianz

Les contrats sont disponibles sur demande ou a telecharger sur notre site internet. www.he-enalu-surfshop.com

Art.5 : Engagement de la structure école de surf He'enalu.

La structure s'engage à respecter la charte de qualité du Label « école française de surf » (2) . Le matériel (combinaison, planche, leash ,...) est fourni pendant les heures de cours.

Une partie du matériel de l'école pourra être utilisé par les adhérents (uniquement les personnes inscrites à l'année) sous leur responsabilité.

La demande devra être faite impérativement auprès des responsables de la structure.

(2) contenu du Label FFS telechargeable sur notre site internet www.he-enalu-surfshop.com

Art 6 : Engagement des adhérents

En s'inscrivant dans la structure, les surfeurs mineurs et leur parents acceptent les risques liés à la pratique du surf dans des conditions normales de pratique.

Le stagiaire déclare être en bonne santé, savoir nager 25m et apte à la pratique du surf et du sport en général, Il s'engage à être assidu dans la mesure du possible.

Le matériel de prêt devra être utilisé correctement, rincer et ranger. Toutes réparations nécessaires devront être impérativement signalées.

Art 7 : Transport des stagiaires (en cas d'utilisation d'un véhicule dans le cadre des prestations proposées)

L'école de surf He'enalu s'engage à assurer le transport des stagiaires dans le respect des réglementations en vigueur :

- conducteurs titulaires du permis nécessaire
- couverture d'assurance du véhicule
- respect du nombre de passagers
- véhicule propre et en bon état (révisions obligatoires)

Art 8 : Droit à l'image

En vous inscrivant, vous autorisez l'école de surf He'enalu à utiliser les photos et/ou films de votre image réalisés pendant votre stage, pour la réalisation de tous documents publicitaires et ce, sans contrepartie financière.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement de l'école de surf .

Fait à :

Le :

Signature :